



CAMP DE RÉFUGIÉS DE EIN EL-HILWEH

Observatoire des Camps de Réfugiés
Pôle Afrique du Nord et Moyen-Orient

Sarah Téffène
Mai 2020



PHOTO: © JOHN MINCHILLO 2010-2014.

CAMP DE RÉFUGIÉS DE EIN EL-HILWEH

Localisation du camp

CONTEXTE D'INSTALLATION

Contexte historique

Situation actuelle

Population accueillie

LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

LES GESTIONNAIRES DU CAMP

Coordination générale

Santé

Éducation

Eau, assainissement, hygiène et déchets

Logement et infrastructures

Sécurité alimentaire, logistique

Réhabilitation du réseau électrique

Protection

Programmes sociaux et culturels

SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP

L'accès à la santé

L'accès à l'éducation

L'accès à la nourriture

L'accès à l'eau

L'accès à l'électricité

L'accès aux logements

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

Violence et d'insécurité

Condition de vie (surpopulation, insalubrité)

Précarité du statut de réfugiés

Chômage et pauvreté

PHOTO: ©STARS/KRISTIAN BUUS



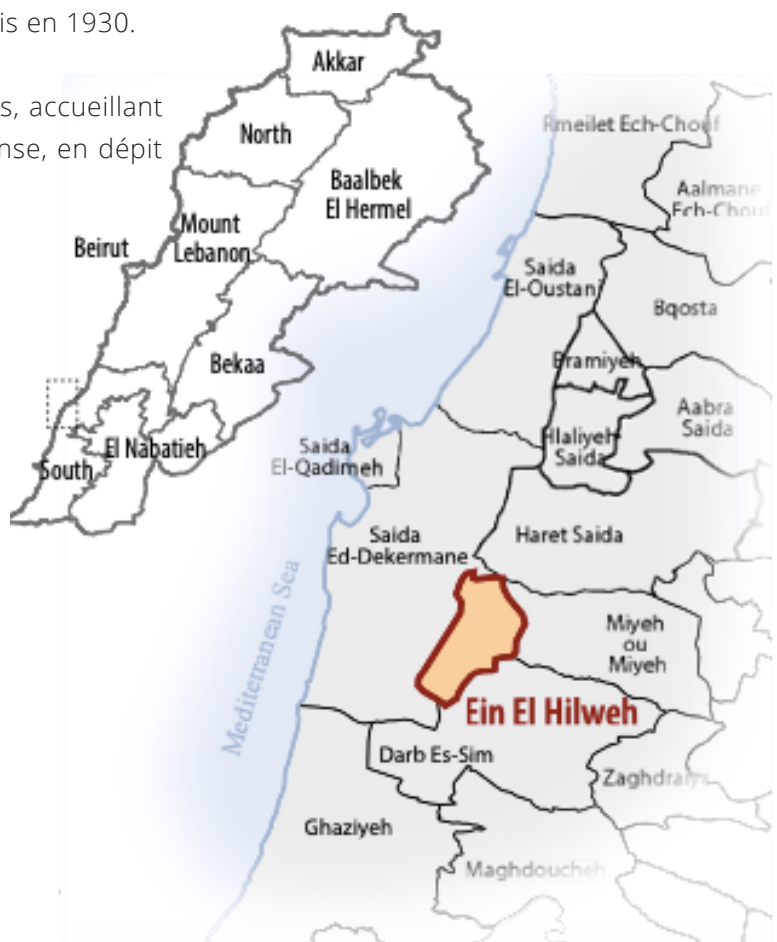
Localisation du camp de EIN EL-HILWEH



3km au Sud-Est de Saïda,
Sud du Liban

Le camp de réfugiés d'Ein el-Hilweh, situé à 3km au Sud-Est de Saïda, au Sud-Liban, a été établi en 1948/1949, à l'emplacement d'un camp arménien créé par les Français en 1930.

Aujourd'hui, le camp existe toujours, accueillant une population de plus en plus dense, en dépit de son caractère temporaire initial.



CONTEXTE D'INSTALLATION

CONTEXTE HISTORIQUE

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la résolution 181 et acte ainsi le partage de la Palestine en deux Etats distincts, l'un arabe, l'autre juif, dotant Jérusalem d'un statut international.

Dès lors, Palestiniens et juifs de Palestine s'affrontent lors d'une guerre civile ; celle-ci se soldant par la création de l'Etat d'Israël le 14 mai 1948.

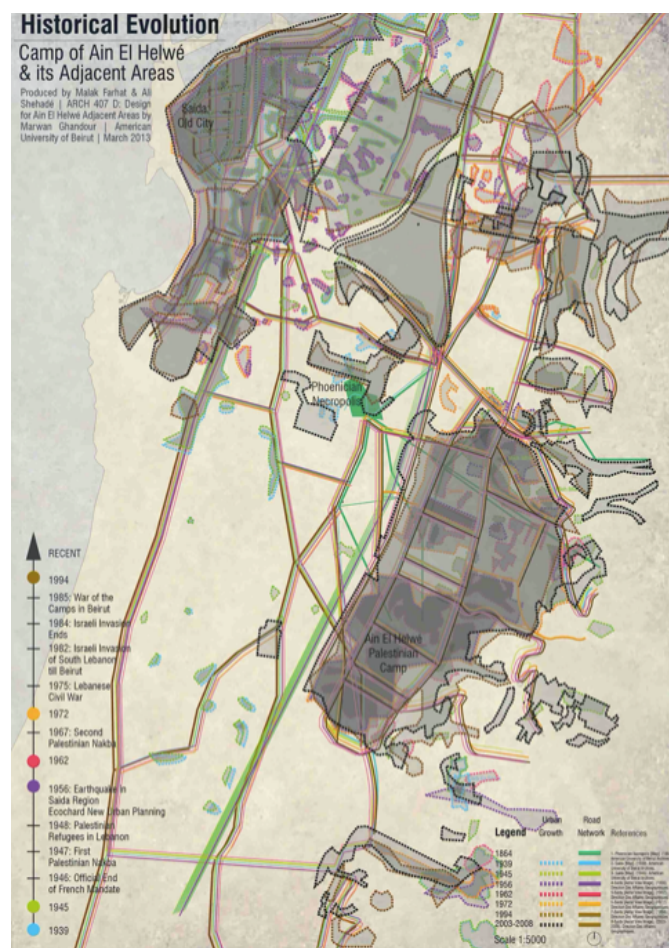
Au cours des différentes guerres (1) opposant les forces judéo-palestiniennes, puis israélo-arabes, les leaders sionistes, puis Israéliens, mettent en place une stratégie d'encouragement au départ des Palestiniens (2) puis prévoient à travers le Plan Dalet de mars 1948, de procéder à leur expulsion massive. Dès lors, des centaines de milliers de Palestiniens ont été contraints à l'exil.

Ces vagues d'expulsions forcées s'ajoutent au départ de familles palestiniennes aisées fuyant la violence des combats, cherchant pour certaines à protéger leurs intérêts économiques, et pensant revenir une fois les affrontements terminés.

C'est ainsi que les Palestiniens prennent le chemin de l'exil. Cet exode se déroule en plusieurs étapes (3), amenant ces derniers à se déplacer à l'intérieur même de la Palestine, notamment vers l'Est, et vers les pays limitrophes comme le Liban.

Ainsi, le Pays du Cèdre accueille, entre 1947 et 1956, et notamment entre 1948 et 1949, la majorité de la future communauté de réfugiés palestiniens au Liban.

Ces arrivées remodelent l'équilibre démographique du pays, tout juste indépendant depuis 1943 et dont l'organisation repose sur un fragile équilibre politique, le Pacte national (4). Ce dernier doit alors composer avec une population représentant presque 10% de sa population totale.



(1) Guerre civile judéo-palestiniennne (30 novembre 1947-14 mai 1948) et première guerre israélo-arabe (15 mai 1948-été 1949)

(2) Une stratégie favorisée par des massacres tels que Deir Yassin (9 avril 1948) perpétré par l'Irgoun.

(3) Cinq principales vagues d'exode palestinien établies par l'historien Benny Moris, reprises par M.K Dorai dans son ouvrage, Les réfugiés palestiniens du Liban : une géographie de l'exil, Chapitre 1, CNRS Editions, Paris, 2006

(4) Le Pacte national (1943) organise la vie politique libanaise, en répartissant les hautes fonctions de l'Etat entre les deux principales communautés religieuses libanaises, chrétienne et musulmane.

Les Palestiniens arrivant au Liban sont principalement originaires du Nord de la Palestine c'est-à-dire des sous-districts et districts d'Acre, de Nazareth, de Tibériade, de Safed et d'Haïfa.

Durant les premières années d'exil, les réfugiés restent mobiles, se déplaçant notamment au gré des opportunités de travail ainsi que des regroupements villageois (5).

Ce n'est que progressivement qu'ils se stabilisent spatialement.

De plus, malgré l'adoption de la résolution 194 (6) par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 11 décembre 1948, affirmant le droit au retour des réfugiés palestiniens qui le souhaitent, ces derniers ne peuvent rentrer chez eux.

En effet, les autorités israéliennes menacent de représailles les Palestiniens qui tentent de revenir et détruisent de nombreux villages. De plus, après la première guerre israélo-arabe, des armistices sont signés entre Israël et les pays arabes voisins conduisant à la matérialisation de leurs frontières communes.

Ainsi, le 23 mars 1949, le Liban signe un armistice avec l'Etat israélien entérinant la fermeture de sa frontière Sud avec ce dernier, et entravant ainsi la volonté de certains palestiniens de retourner sur leurs terres.

Les groupements de Palestiniens prennent un caractère officiel au début des années 50 au moment de leur prise en charge par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA), agence des Nations Unies créée le 8 décembre 1949 par l'adoption de la résolution 302.

En effet, les réfugiés palestiniens, bénéficiant d'un statut spécial, sont de fait exclus du champ de compétences du Haut-Commissariat aux Réfugiés et de la Convention relative aux réfugiés de 1951.

Ainsi, ils bénéficient d'une prise en charge, d'une aide d'urgence et de services sociaux mais pas de protection juridique contrairement aux autres réfugiés dans le monde.

(5) AGIER Michel, Un monde de camps, Paris, La Découverte, 2014, p.35.

(6) « Il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent le retour dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les Gouvernements ou autorités responsables. », GRESH Alain, Israël, Palestine : Vérités sur un conflit, Pluriel, 2010, p.161.

Résolution 181 divisant
la Palestine en deux
Etats

29 novembre 1947

11 décembre 1948

Résolution 194 ,
affirmant le droit au retour
des réfugiés palestiniens

mai 1949

Définition par le CICR

des réfugiés
palestiniens

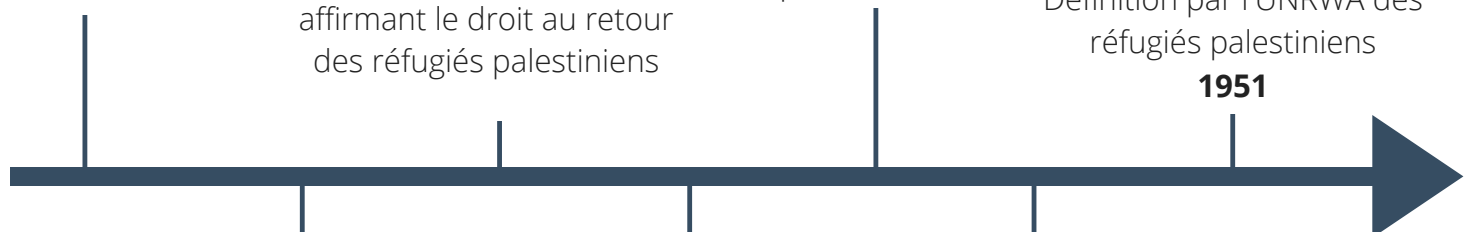
Convention relative aux réfugiés
Définition par l'UNRWA des
réfugiés palestiniens

1951

14 mai 1948
Création de
l'Etat d'Israël

Armistice entre le Liban
et Israël
23 mars 1949

Résolution 302 créant
l'UNRWA
8 décembre 1949



SITUATION ACTUELLE

Le camp de réfugiés d'Eïn el-Hilweh a été créé à l'initiative du CICR. En 1952, ce dernier deviendra dépendant de l'UNRWA remplaçant les tentes, fournies par la Croix Rouge, par des abris en dur.

Aujourd'hui le camp est établi sur 1.5km² comprenant le camp originel ainsi que huit zones adjacentes. Les populations vivant dans les zones adjacentes étant les plus vulnérables. En effet, l'UNRWA n'est pas responsable de ces zones, son action se limitant aux frontières mêmes du camp originel, la municipalité libanaise restant réticente à porter assistance à ces populations.

Ainsi, près de soixante-dix ans après ce que les Palestiniens appellent la Nakba (« *Catastrophe* » en arabe), la question des réfugiés palestiniens reste complexe et sans réponse.

En effet, aujourd'hui, plus de la moitié des réfugiés palestiniens au Liban vivent encore dans des camps.

Définition de l'UNRWA des réfugiés palestiniens inspirée de celle du CICR, 1951:

« Une personne ayant résidé au moins deux ans en Palestine, qui a perdu son foyer et ses moyens d'existence, suite aux hostilités de 1948, et qui est dans le besoin ».

Camp and adjacent areas map



LA POPULATION ACCUEILLIE



ORIGINE

Conçu à ses débuts pour accueillir une population d'environ 10 000 (7) à 18 000 personnes (8), le camp d'Eïn el-Hilweh est aujourd'hui le plus grand camp de réfugiés palestiniens au Liban et le plus densément peuplé.

59 660

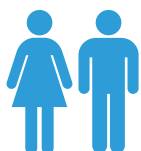
Nombre de personnes enregistrées dans le camp de Ein el-Hilweh (9)

80 000

Estimation du nombre total de personnes vivant dans le camp et aux alentours de celui-ci (10)

Le camp a vu sa population grossir en raison de l'arrivée de réfugiés déplacés lors de la guerre civile libanaise (1975-1990) et au moment de la destruction du camp de réfugiés palestiniens de Nahr el-Bared en 2007. (11)

PRL



55 000

Les réfugiés palestiniens au Liban (PRL) sont principalement originaires des villes côtières du Nord de la Palestine et se sont installés au Liban après 1948.

PRS



6 000

Les réfugiés palestiniens en Syrie (PRS) se sont installés en Syrie après 1948. Ils ont été contraints de fuir leur pays hôte pour le Liban en raison des combats. Ils représentent l'un des groupes les plus vulnérables au Liban (absence de statut légal /permis de résidence)

AUTRES



19 000

Le reste de la population serait composé de réfugiés syriens ainsi que de populations libanaises vulnérables telles que les Dom. (12)

(7) MSF, article, "From Syria to Ain el-Helweh: Alleviating the suffering of refugees in Saida", 17 mai 2013, <https://www.msf.org/syria-ain-el-helweh-alleviating-suffering-refugees-saida>

(8) Beit Aftal Assumoud, "Ein El Hilweh", <https://www.socialcare.org/portal/ein-el-hilweh/52/>

(9) Chiffres fournis par l'UNRWA, juin 2018. UNRWA, "Ein El Hilweh Camp", <https://www.unrwa.org/where-we-work/lebanon/ein-el-hilweh-camp>

(10) OCHA, Ein El Hilweh Camp Profile, 2017, p.1, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Ein%20El%20Hilweh_Profile_171207_0.pdf

(11) A la suite du conflit armé de 2006 au Liban, l'accord est rompu dans le Nord du pays et laisse place à des affrontements entre Fatah Al-Islam ayant pris le contrôle du camp et l'Armée libanaise. La destruction du camp a contraint au déplacement plus de 30 000 réfugiés selon un rapport de l'UNRWA datant de novembre 2007, rédigé à l'occasion d'une Réunion Hôtes et Donateurs de l'OSTNU: « Innover au sein d'un Contexte Problématique ».

(12) Les Dom sont plus connus au Liban sous le nom de « Nawar » en arabe ; ce terme péjoratif les désigne comme des non-éduqués, des non-civilisés. Ces derniers sont particulièrement marginalisés et exclus de la société libanaise. Les Doms : à la rencontre des « Gitans du Moyen-Orient », ces oubliés du Liban, daté du 26 juillet 2018.

LE RÔLE DE L'ETAT HÔTE

Le fragile équilibre politique établi au Liban en 1943 est remis en cause dès 1948 par l'arrivée massive des réfugiés palestiniens.

Craignant des hostilités avec Israël en raison de la forte concentration de ces derniers sur sa frontière Sud, le Liban tente ainsi de les en éloigner et les amène à se regrouper, participant en partie à la création des camps de réfugiés.

Adoptant au début une attitude d'identification et d'enregistrement des réfugiés, le pays du Cèdre voit sa politique changer dès 1958 avec l'arrivée au pouvoir du président Chihab. S'instaure alors une politique de contrôle et de surveillance des camps.

Sur le plan international, le Liban a réaffirmé à plusieurs reprises sa position vis-à-vis de la problématique des réfugiés. Celui-ci se refuse à être un pays d'immigration, d'asile, ou même de transit, optant pour une politique de non-intégration. Ainsi, le Liban ne ratifie pas la convention de Genève relative au statut des réfugiés en 1951, ni son protocole additionnel de 1967, et n'établit pas non plus de législation interne spécifique traitant de la question du statut des réfugiés. Cette absence de législation tend à rendre véritablement complexe le statut des réfugiés au Liban.

Concernant plus spécifiquement le camp d'Ein El-Hilweh, l'Armée libanaise agit en coopération avec les forces de sécurité internes du camp mais ne dispose pas de forces armées à l'intérieur. L'Armée libanaise maintient une zone de sécurité autour du camp et dispose pour ce faire de forces aux quatre entrées principales; des check-points sont ainsi instaurés à chaque entrée. Selon l'Accord du Caire (1969), les Palestiniens sont responsables de la sécurité au sein du camp ; une sécurité interne maintenue par un Comité de suivi palestinien (Force de Sécurité commune palestinienne) composé des différentes factions palestiniennes présentes à Ein El-Hilweh. Des témoignages confirment qu'il est obligatoire de disposer d'une autorisation préalable afin d'y rentrer ; une démarche à effectuer, longtemps à l'avance, auprès de l'Etat libanais. (13)

Finalement, le rôle du Liban en tant que pays hôte est limité. Le pays du Cèdre ne fait pas office de gestionnaire aux côtés de l'UNRWA et des comités populaires palestiniens. Celui-ci ne fournit qu'un minimum de prestations et ne participe pas, aux côtés de l'Office, aux infrastructures de base, à la différence des autres pays hôtes. (14)

(13) Rapport de stage, Réfugiés palestiniens au Liban : L'amélioration des soins par les réformes du système de santé au sein de l'UNRWA (Liban), août 2011, p.47. http://www.medecine.unige.ch/enseignement/apprentissage/module4/immersion/archives/2009_2010/stages/10_r_liban_refugies.pdf

(14) Rapport de stage, Réfugiés palestiniens au Liban : L'amélioration des soins par les réformes du système de santé au sein de l'UNRWA (Liban), août 2011, p17, p27, http://www.medecine.unige.ch/enseignement/apprentissage/module4/immersion/archives/2009_2010/stages/10_r_liban_refugies.pdf

LES GESTIONNAIRES DU CAMP

Selon un rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 3 agences onusiennes (UNRWA, Programme des Nations unies pour le développement (UNDP), Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)) sont présentes dans le camp ; ce dernier recense également la présence de 25 ONG.

COORDINATION GÉNÉRALE

UNRWA
Comités populaires palestiniens (15)

EDUCATION

UNRWA
ONG : Ghassan Kanafani Cultural Foundation, Association Najdeh, Beit Aftal Assumoud, PARD, Solidarity Association for Social and Cultural Development, Anera

LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES

Pour Ein El-Hilweh : UNRWA
Pour les alentours du camp (8 zones adjacentes) :
UNDP, CICR, NRC
Support de la part de Première Urgence et Anera

RÉHABILITATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

UNDP en partenariat avec Electricité du Liban (EDL)

SANTÉ

UNRWA
ONG : Islamic Relief Worldwide, Médecins sans Frontières, Beit Aftal Assumoud, Popular Aid for relief and development, Medical Aid for Palestinians, Mousawat, Al Karameh Association for Disabled, Anera, Human Call Association

EAU, HYGIÈNE, ASSAINISSEMENT, DECHETS

UNRWA, UNDP
ONG : Islamic Relief Worldwide, Première Urgence, NRC

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LOGISTIQUE ET COORDINATION

UNRWA
Première urgence

(15) « Le système de gouvernance hérité des accords du Caire est toujours en place, avec d'un côté les Comités de suivi et de l'autre les Comités populaires. Les premiers, composés de toutes les forces nationales et islamiques présentes dans le camp, sont chargés de constituer une force de sécurité commune, garante de l'ordre public. Les seconds, en charge des questions sociales et civiles, représentent l'autorité administrative officielle, reconnue par l'État libanais. Dans la réalité, on a d'un côté les Comités populaires des partis qui composent l'OLP et de l'autre les Comités populaires de l'Alliance nationale palestinienne. », AFPS, Bulletin national du Groupe de travail Réfugiés de l'AFPS, bulletin d'information n°4-5, Solidaires des Réfugiés palestiniens, Mission dans les camps au Liban, été-automne 2016, https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/re_l_fugiel_s_4-5_web_rvb.pdf

PROTECTION, PROTECTION DES ENFANTS ET SUPPORT PSYCHOLOGIQUE (16)

UNRWA, UNICEF

ONG: CICR, Right to play, Islamic Relief Lebanon,
MAP, Norwegian Refugee council, Beit Aftal
Assumoud, Terre des Hommes Italia, MSF, Geneva
Call

PROGRAMMES SOCIAUX ET CULTURELS

UNRWA

ONG: Right to play, Nashet, Badr, Najdeh, GKCF,
PARD, SASCD, Women's Program Center, Beit Aftal
Assumoud, Anera, CICR



RIGHT TO PLAY
PROTECT. EDUCATE. EMPOWER.



The Popular Aid
For Relief & Development



NORWEGIAN
REFUGEE COUNCIL



Islamic Relief
Worldwide



ICRC

ANERA

(16) Support psychologique notamment en direction des PRS qui souffrent de stress post-traumatique. Action menée notamment par MSF, <https://www.msf.org/syria-ain-el-helweh-alleviating-suffering-refugees-saida>

SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP

Dès 1951, l'UNRWA utilise les critères CERI (*Consolidated Eligibility and Registration Instructions*) pour définir la population bénéficiaire des services assurés dans le camp. Rédigée à la suite du conflit de 1948, ces critères énoncent que seuls les Palestiniens ayant obtenu le statut de réfugiés peuvent bénéficier de cette aide, excluant de fait les palestiniens déplacés lors de la Guerre des Six Jours en juin 1967. Ces derniers peuvent néanmoins bénéficier de certains services fournis par l'UNRWA comme l'éducation ou les soins de santé.

L'ACCÈS À LA SANTÉ

L'accès à la santé, au sein d'Ein El-Hilweh, est permis par l'UNRWA qui fournit des soins de première nécessité à travers ses deux centres de soins primaires procurant des consultations de médecine générale (soins de santé, planning familial, soins dentaires, accès aux médicaments).

Or, l'UNRWA n'opère qu'à l'intérieur du camp, et non pas dans les zones adjacentes. Les PRL et PRS vivant dans ces zones peuvent néanmoins s'y rendre afin de bénéficier de soins. L'action de l'Office est complétée par celle d'ONG comme IRW qui agit notamment en direction des PRS, dans les zones adjacentes.).

Concernant les soins secondaires et tertiaires, faisant appel à des spécialistes, ceux-ci sont fournis à travers un réseau de plusieurs hôpitaux privés et publics situés à Saïda et dans ses alentours. Or ces cliniques se trouvant en dehors du camp, leur accès s'avère difficile, voire impossible, pour les PRS qui voient ainsi leur accès à une prise en charge médicale fortement entravé. Néanmoins, l'ONG Human Call Association dispense des soins primaires et secondaires de par son hôpital, Al-Nidaa Hospital, établi au sein du camp d'Ein el-Hilweh.

Soins de première nécessité	2 centres de soins au sein du camp (UNRWA) • Ouvert 7-15h, 5j/semaine (17) • 1 000 consultations par jour (18) • 1 laboratoire, 1 unité de radiologie, 2 machines à ultrasons (19)	Difficile accès depuis les zones adjacentes
Soins secondaires et tertiaires	Hôpitaux privés et publics à Saïda et ses alentours (Gouvernement, Croissant Rouge Palestinien) Hôpital Al-Nidaa au sein du camp (Human Call Association) • Ouvert 24/7 • services d'urgence, d'hospitalisation et de chirurgie	Difficile accès depuis le camp notamment pour les PRS en situation irrégulière qui risquent de se faire arrêter par l'Armée libanaise

(17) AFPS, Bulletin national du Groupe de travail Réfugiés de l'AFPS, bulletin d'information n°4-5, Solidaires des Réfugiés palestiniens, Mission dans les camps au Liban, été-automne 2016, p.3, https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/rei_fugiel_s_4-5_web_rvb.pdf

(18) OCHA, Ein El Hilweh Camp profile, juin 2017, p.3, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Ein%20El%20Hilweh_Profile_171207_0.pdf

(19) DEOMAN Rachel, "MAP-UNRWA partnership in Ein el-Hilweh, Lebanon: the impact of increased population on camp clinics", <http://www.racheldedman.com/Medical-Aid-for-Palestinians-MAP-UNWRA-Partnership-in-Ein-el-Hilweh>

Néanmoins, des témoignages de réfugiés palestiniens dénoncent de véritables lacunes concernant les soins de santé dans le camp affirmant que les rapports de l'UNRWA ne reflètent pas la réalité. (20)

Ces problèmes récurrents soulignés sont similaires dans la plupart des camps palestiniens au Liban : « *les médicaments distribués sont mal adaptés, les infrastructures de santé sous-équipées, les heures d'ouverture trop restreintes* ». (21) Devant un nombre de patients considérable, les consultations ne peuvent durer que quelques minutes, obligeant les praticiens à négliger l'auscultation pour la prescription automatique d'un traitement médicamenteux. (22)

L'ACCÈS À L'ÉDUCATION

Les réfugiés palestiniens ne sont pas officiellement exclus du système scolaire libanais, mais en raison des coûts des écoles privées et du nombre de places limité, destiné aux étrangers au sein des écoles publiques, ces derniers se retrouvent dépendants de l'UNRWA en termes d'éducation.

Chaque personne bénéficiaire des services de l'UNRWA, selon les critères inscrits dans le CERI, a droit à un accès à l'éducation. Ainsi, on compte, dans le camp d'Ein El-Hilweh, sept écoles visant à fournir une éducation élémentaire et primaire destinée aux enfants entre 6 et 15 ans, ainsi qu'une école destinée à l'enseignement secondaire (16-18 ans), également fréquentée par des étudiants habitant en dehors du camp. Il nous faut noter que l'Agence ne fournit l'accès à l'éducation secondaire qu'au Liban ; un service dont ne bénéficient pas les autres pays hôtes avec lesquels elle se coordonne. Ainsi, les écoles dépendantes de l'UNRWA dans le camp recensent 5 452 étudiants au total dont 825 PRS. Néanmoins, de nombreux étudiants se voient contraints d'arrêter leur scolarisation afin d'aider financièrement leurs familles. (23)

Là encore, l'action de l'UNRWA est complétée par celle d'ONG, comme Nadjeh ou Ghassan Kanafani Cultural Foundation, présentes dans le camp et proposant des programmes éducatifs. Ces programmes éducatifs incluent l'accès à des bibliothèques, des programmes de littérature, un centre d'art ou des jardins d'enfants.



(20) Rapport de stage, Réfugiés palestiniens au Liban : L'amélioration des soins par les réformes du système de santé au sein de l'UNRWA (Liban), août 2011, p.47,

http://www.medecine.unige.ch/enseignement/apprentissage/module4/immersion/archives/2009_2010/stages/10_r_liban_refugies.pdf

(21) AFPS, Bulletin national du Groupe de travail Réfugiés de l'AFPS, bulletin d'information n°4-5, Solidaires des Réfugiés palestiniens, Mission dans les camps au Liban, été-automne 2016, p.3, https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/rel_fugiel_s_4-5_web_rvb.pdf

(22) DEOMAN Rachel, "MAP-UNRWA partnership in Ein el-Hilweh, Lebanon: the impact of increased population on camp clinics", <http://www.racheldedman.com/Medical-Aid-for-Palestinians-MAP-UNWRA-Partnership-in-Ein-el-Hilweh>

(23) OCHA, Ein El Hilweh Camp profile, juin 2017, p.3,

https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Ein%20El%20Hilweh_Profile_171207_0.pdf

L'ACCÈS À LA NOURRITURE

Même s'il est en partie garanti par l'UNRWA, l'accès à la nourriture reste limité et insuffisant puisque les réfugiés doivent de manière générale se débrouiller pour subvenir à leurs besoins en nourriture. Les PRS ne sont pas exclus de l'aide apportée par l'UNRWA en matière d'alimentation.

Dans ce cadre, l'UNRWA agit par le biais de deux bureaux d'aide d'urgence et des services sociaux (*Relief and Social Services*). L'Office a également mis en place un programme, le *Social Safety Net Programme*, à destination des familles palestiniennes les plus vulnérables, incapables d'accéder à la nourriture de base.

Plus de 9 000 personnes ont pu bénéficier de ce programme. (24)

L'ACCÈS À L'EAU

L'eau est fournie aux habitants du camp par le biais de dix puits sous l'autorité des Comités populaires de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) ou de Tahaluf. Par ailleurs, un nouveau réseau d'eau a été implanté grâce à des projets de réhabilitation des infrastructures, menés notamment par l'ONG Première Urgence.

Néanmoins, l'accès à l'eau potable reste insuffisant dans le camp, impactant en partie la santé des habitants. Un projet, lancé en septembre 2019 par l'UNRWA, soutenu par l'Agence Française de Développement (AFD), a en partie pour objet la réhabilitation des réseaux d'eau potable dans les douze camps palestiniens au Liban, dont Ein El-Hilweh. (25)



(24) OCHA, Ein El Hilweh Camp profile, juin 2017, p.3, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Ein%20El%20Hilweh_Profile_171207_0.pdf

(25) AFD, fiche projet AFD, «Accès à l'eau, santé et transformation de l'éducation dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban », <https://www.afd.fr/fr/acces-l-eau-sante-et-transformation-de-l-education-dans-les-camps-de-refugies-palestiniens-au-liban>

L'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ

Depuis la guerre civile libanaise (1975-1990), le réseau électrique est pris en charge par le Comité populaire de l'OLP. L'électricité provient du réseau d'Electricité du Liban et il est complété par deux générateurs. Deux zones adjacentes sur huit sont connectées au réseau électrique du camp grâce à des connections individuelles informelles, peu organisées et non sécurisées.

Une étude de réhabilitation du réseau électrique dans les huit zones adjacentes a été entreprise par l'UNDP en partenariat avec EDL, comprenant les câbles, l'éclairage, les disjoncteurs, de nouveaux transformateurs.

En juin 2017, le projet était sur le point de s'achever.

L'ACCÈS AUX LOGEMENTS

L'UNRWA aide à la réhabilitation des logements, notamment en cas d'urgence et pour les familles les plus vulnérables.

L'Agence onusienne n'agissant pas dans les zones adjacentes, ce sont l'UNDP et le NRC qui complètent son action dans ces zones. De plus, l'UNDP et le NRC contribuent et aident à améliorer l'isolation des logements.

Il nous faut souligner qu'à partir de 2014, et ce, jusqu'en juillet 2015, l'UNRWA distribuait de l'argent aux réfugiés palestiniens en Syrie (PRS) afin que ces derniers accèdent à la nourriture et au logement. Or, en raison du manque de moyens financiers de l'UNRWA, l'Office a dû y renoncer aggravant encore la situation des PRS, déjà précaire.

La plupart des ONG présentes dans le camp dénoncent les conditions de vie difficiles des réfugiés. Elles mettent en avant l'insalubrité des habitations.

C'est le cas notamment dans la zone d'Al-Sikki. (26) Située à l'Ouest du camp, elle est considérée comme l'une des zones les plus pauvres du camp d'Ein El-Hilweh. Les populations y vivent dans des habitations de fortune, dont certaines ne sont d'ailleurs pas terminées. De manière générale, les habitations au sein d'Ein El-Hilweh sont relativement petites et très proches les unes des autres.

(26) MAP, article, "Promoting growth, development and protection of Lebanon's most marginalised Palestinian refugees", 4 octobre 2018, <https://www.map.org.uk/news/archive/post/918-promoting-growth-development-and-protection-of-lebanon-s-most-marginalised-palestinian-refugees>

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

LA VIOLENCE ET L'INSÉCURITÉ

Le camp d'Ein El-Hilweh est considéré comme sensible.

En effet, il est régulièrement touché par des épisodes de violence empêchant l'accès aux services de base fournis dans le camp comme l'éducation ou encore la santé. (27) Ils entraînent également une perte de liberté pour les réfugiés, connaissant une restriction de mouvement.

Ces violences sont notamment causées par la présence de nombreuses factions politiques palestiniennes au sein du camp (OLP, Tahaluf, ...) qui rivalisent pour le pouvoir et instaurent de fait un climat instable et oppressant.

Cette situation a été dénoncée par les enfants habitant le camp qui ont pu s'exprimer à ce sujet par le biais d'un projet artistique et culturel lancé par le CICR. (28)

L'insécurité dans le camp est également due à l'instabilité de la Force de sécurité commune (*Joint Security Force*) la rendant inapte à jouer son rôle de médiateur et à préserver la paix au sein du camp.

Plusieurs sources et études soulignent également la présence de groupes jihadistes dans le camp d'Ein El-Hilweh renforçant l'insécurité et ce, notamment depuis le début du conflit en Syrie. (29)

Pour finir, l'ONG, Geneva Call, dénonce le trafic de drogues présent au sein du camp accentuant l'insécurité. (30)



(27) Episodes de violence entre 1982 et 1991 qui ont amené à la destruction presque totale du camp. Été 2015, des affrontements entre des membres de factions représentant l'OLP et des membres du groupe extrémiste, Jund al-Shamont, ont entraîné la mort de 6 personnes, et ont causé 70 blessés et 3 000 déplacés. Puis, en 2017, un conflit a éclaté entre des factions représentant l'OLP et des membres de groupes islamiques causant la mort d'une personne, avec 10 blessés.

(28) ICRC, article, « Street art project in Ein El Hilweh », juillet 2019, <https://www.icrc.org/en/document/street-art-project-ein-el-helweh>

(29) AFPS, Bulletin national du Groupe de travail Réfugiés de l'AFPS, bulletin d'information n°4-5, Solidaires des Réfugiés palestiniens, Mission dans les camps au Liban, été-automne 2016, p.3, https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/rel_fugiel_s_4-5_web_rvb.pdf

(30) Geneva Call, article, "Palestinian refugee camps in Lebanon: an interview with Wissam Al-Saliby, one of Geneva Call's trainer", 10 octobre 2015, <https://www.genevacall.org/fr/palestinian-refugee-camps-lebanon-training-armed-security-forces-human-rights-interview-wissam-al-saliby-one-geneva-calls-trainer/>

LES CONDITIONS DE VIE DIFFICILES : SURPOPULATION ET INSALUBRITÉ

Les réfugiés du camp d'Ein El-Hilweh ont accès aux biens et services de première nécessité tels que le logement ou la nourriture. Néanmoins, ces services fournis présentent des limites.

En effet, le camp souffre d'une surpopulation, dénoncée d'une part par les ONG présentes mais également par les organismes des Nations Unies. La surpopulation initiale a été accentuée par le conflit syrien et l'arrivée de réfugiés palestiniens en Syrie et de réfugiés syriens ; cela entraînant une certaine concurrence au sein du camp pour l'accès aux services de base. Les logements sont vétustes et les habitants doivent faire face à des problèmes d'humidité en raison d'une isolation insuffisante.

De plus, l'Etat libanais restreint la possibilité de faire entrer des matériaux dans les camps, ce qui limite la possibilité pour les réfugiés de consolider ou de modifier leurs habitations. (31)

Bien que les logements soient, pour beaucoup, alimentés en électricité, les coupures restent fréquentes et les installations électriques sont très peu sécurisées.

Il nous faut souligner que les conditions de vie des Palestiniens dans les camps de réfugiés en Syrie étaient souvent meilleures.

Ainsi, les PRS souffrent d'autant plus des conditions de vie difficiles dans le camp d'Ein El-Hilweh, arrivant dans un espace déjà surpeuplé et sans ressources ou très peu. De plus, nombre de PRS souffrent de dépression, d'anxiété et de stress post-traumatique en raison des événements vécus ou auxquels ils ont assistés en Syrie. (32)

MSF souligne également une hausse de la violence domestique, s'expliquant par leurs difficultés à s'adapter à leur nouvelle situation : les rôles sont parfois inversés au sein des familles, faisant de la femme, la personne permettant de subvenir aux besoins de la famille.



(31) UNRWA, Protection brief, Palestine refugees living in Lebanon, juin 2018, p.2, https://www.unrwa.org/sites/default/files/unrwa_lebanon_protection_context_brief_june_2018.pdf

(32) MSF, article, "From Syria to Ain el-Helweh: Alleviating the suffering of refugees in Saida", 17 mai 2013, <https://www.msf.org/syria-ain-el-helweh-alleviating-suffering-refugees-saida>

LA PRÉCARITÉ DU STATUT DE REFUGIÉ

Alors que les réfugiés en Syrie et en Jordanie se sont vus octroyer des droits civiques, la situation des réfugiés palestiniens au Liban reste complexe.

Au départ, les Etats de la Ligue arabe et les Palestiniens eux-mêmes ont refusé la naturalisation, ne voulant pas renoncer au droit au retour.

Devant la menace que représentent les Palestiniens, majoritairement musulmans, pour l'équilibre confessionnel et politique libanais, le pays hôte n'a pu, ou ne peut, adopter une politique d'intégration. (33) Le sujet est ainsi vecteur de débats politiques internes houleux.

Ainsi, l'argument du droit au retour a été largement utilisé par le gouvernement libanais afin de faire perdurer ce statut ambigu et précaire lui permettant ainsi d'éviter ce débat politico-confessionnel.

Considérés comme des étrangers (loi de 1962) avec un statut spécial, ou des citoyens de seconde zone pour ceux nés au Liban, les réfugiés palestiniens subissent des privations de droits fondamentaux. (34)

Ainsi, certains métiers leur sont interdits de même que le droit de propriété (loi 296/2001), conduisant ces derniers à frauder ou bien à travailler dans la précarité et l'illégalité.

Par ailleurs, les Palestiniens au Liban ne sont pas tous reconnus comme réfugiés.

Certains sont reconnus par l'UNRWA et l'Etat libanais, d'autres uniquement par le gouvernement et d'autres encore par aucune des deux parties. (35)

Le statut des réfugiés Palestiniens en Syrie, arrivés au Liban récemment, est quant à lui spécifique. En effet, beaucoup d'entre eux n'ont pas de permis de résidence, notamment en raison des frais que cela implique, et sont ainsi particulièrement vulnérables, étant considérés comme des résidents illégaux.

(33) Il faut noter la présence d'un traitement différentiel entre les réfugiés palestiniens musulmans et les réfugiés palestiniens chrétiens qui seront pour nombre d'entre eux naturalisés.

(34) Ils sont définis comme « des étrangers qui n'ont pas de documents de leur pays d'origine et qui résident au Liban avec des cartes de résidence délivrées par la direction de la Sûreté générale, ou des cartes d'identification délivrées par la direction générale du Département des affaires des réfugiés au Liban », loi de 1962.

(35) Ce sont les Palestiniens qui ont commencé à arriver au Liban dans les années 1960 soit après la définition de 1951 rédigée par l'UNRWA et le recensement réalisé à l'instigation de l'Etat libanais en 1951.

CHÔMAGE ET PAUVRETÉ

Comme il a déjà été dit précédemment, le Liban a interdit aux réfugiés palestiniens l'exercice de trente-neuf professions les obligeant ainsi à travailler de façon informelle, et dans des conditions particulièrement précaires. (36)

Ces derniers, sous-payés, sont contraints de pourvoir nombre d'emplois saisonniers, de travailler occasionnellement, comme vergers, dans des magasins de broderie ou encore comme hommes et femmes de ménage. (37)

La loi libanaise sur le travail a instauré des conditions restrictives limitant davantage encore l'accès des Palestiniens au marché du travail libanais. (38)

En effet, un permis de travail, délivré par le Ministère du Travail, est exigé, de même qu'une condition de réciprocité, impossible à réaliser en raison de la situation politique de la Palestine.

Si certains parviennent à travailler précairement, d'autres se retrouvent sans travail, et on compte ainsi une très forte population au chômage entraînant un taux de pauvreté élevé.

Le travail a été évalué comme le besoin le plus hautement prioritaire au sein d'Ein El-Hilweh. (39)

A l'intérieur du camp, l'UNRWA serait le principal employeur de Palestiniens dans le cadre de ses activités, accentuant, une fois encore, la dépendance de ces derniers vis-à-vis de l'Office. (40)

Cette population palestinienne subit donc doublement la diminution des dons des pays contributeurs et les coupes budgétaires impliquant la baisse des effectifs de l'UNRWA.

De manière générale, les réfugiés palestiniens au Liban, souffrent d'un manque de perspective d'avenir, voyant s'éloigner, d'une part, leur droit au retour, et d'autre part, leur intégration au sein du pays du Cèdre.

(36) UNRWA, Protection brief, Palestine refugees living in Lebanon, juin 2018, p.1,

https://www.unrwa.org/sites/default/files/unrwa_lebanon_protection_context_brief_june_2018.pdf

Le décret 289/1 de 1982 et le décret 3/1 de 1993 interdisent les professions libérales comme la profession d'avocat. Celles de médecin et d'ingénieur sont interdites en vertu de la condition de réciprocité selon Mohammed Kamel Dorai.

(37) UNHCR, The Situation of Palestinian Refugees in Lebanon, février 2016, p.22, https://www.refworld.org/pdfid/56cc95484.pdf?fbclid=IwAR2x9SmUUvT0cLdDFF-upNbd3_ksFmdDWC6z_dFfPh2aTWoVn3Qjiw46VgA

fbclid=IwAR2x9SmUUvT0cLdDFF-upNbd3_ksFmdDWC6z_dFfPh2aTWoVn3Qjiw46VgA

(38) DORAI Mohammed Kamel, Les réfugiés palestiniens au Liban : une géographie de l'exil, chapitre III : Les Palestiniens du Liban, ambiguïté du statut juridique et marginalisation économique, CNRS Editions, Paris, 2006, p.115-137.

(39) OCHA, Ein El Hilweh Camp profile, juin 2017, p.2,

https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Ein%20El%20Hilweh_Profile_171207_0.pdf

(40) AFPS, Bulletin national du Groupe de travail Réfugiés de l'AFPS, bulletin d'information n°4-5, Solidaires des Réfugiés palestiniens, Mission dans les camps au Liban, été-automne 2016, p.3, https://plateforme-palestine.org/IMG/pdf/rel_fugiel_s_4-5_web_rvb.pdf